

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLE
PROCES-VERBAL N° 376**

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
 2. Déclarations de groupes (page 4)
 3. Procès-verbal N° 375 du 28 juin 2021 (page 4)
 4. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2021) (page 5)
 5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'une dépense unique de Fr. 340'000.—, répartie sur les années 2021 à 2024, visant à financer la charge salariale d'un poste de chargé-e de projet « transfert de Moutier dans le canton du Jura » en contrat de durée déterminée (page 5)
 6. Arrêté du Conseil de Ville du 28 juin 2021 relatif au choix d'une variante quant à l'aménagement d'une école ménagère – Retrait du projet (page 8)
 7. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée : « Quid des subventions cantonales au sport et à la culture jusqu'au transfert de Moutier ? » (N° 1732 – IN 486) (page 10)
 8. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 11)
 9. Communications (page 12)
 10. Questions orales (page 12)
 11. Divers (page 14)
-

Affaires en suspens

- **N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20 ; Prol. sans nouveau délai**
Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».
 - **N° 1731 – MO 703 | Délai de réponse : 28.12.21**
Motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises.
 - **N° 1733 – IN 487 | Délai de réponse : 05.11.21**
Interpellation du Rauraque relative au plan directeur des eaux de la Birse.
-

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).

- **Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité** (identique à la séance du mois de juin), dans la documentation du Conseil de Ville du 20 septembre 2021. Le public et les membres de la presse sont acceptés aux séances, pour autant qu'une fiche d'enregistrement soit remplie à l'entrée de la salle.
- La lettre du Conseil-exécutif du 18 août 2021 relative à la résolution du Conseil de Ville du 28 juin 2021 ainsi que celle du Bureau du Parlement jurassien du 16 août 2021 relative à la création d'une commission spéciale mixte relative au transfert de la ville de Moutier sont disponibles sur le site internet de la Municipalité avec la documentation du Conseil de Ville.

INTRODUCTION

M. Clément Piquerez, Président : Mesdames et Messieurs je vous remercie d'assister à cette séance du Conseil de Ville. Dans les informations, nous notons les absences de M. Enzo Dell'Anna (RPJ), remplacé par M. Thierry Choffat, M. Laurent Coste (PDC), remplacé par Mme Souade Wehbé, M. Bastien Eschmann (PDC) remplacé par M. Bernard Dreier, et les absences de MM. Pascal Eschmann, Marc Tobler et Jean-Jacques Cléménçon. Et M. Toni Carabotti arrivera un peu en retard.

Ordre du jour

Vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance, est-ce qu'il appelle des modifications de votre part ? Ce n'est pas le cas. Nous le considérons comme accepté tacitement.

1. Appel

Les listes de présence font constater ce qui suit :

– membres présents	: 26
– membres absents et excusés	: 3
– membres suppléants présents	: 3
– membres présents à la séance	: 29

26 membres sont présents :

PSA : Mmes Mylène Jolidon, Morgane Macabrey, Danila Sauvain, Lucie Scaiola, Corinne Schwab, Pauline Weiss, Marina Zuber et MM. Pierre Coullery, Cédric Erard, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer ; **PDC** : MM. Philippe Challet, Roland Piquerez, Giorgio Terazzi ; **RPJ** : Mme Chantal Mérillat et M. Frédéric Schwab ; **RAU** : Mme Caroline Branca et MM. Toni Carabotti (19h35), Clément Piquerez, Valentin Winistoerfer ; **INT** : Mme Laurence Carozza et M. René Wahli ; **MAV** : M. Francis Pellaton ; **PLR** : M. Christophe Weber ; **PCSI** : M. Julien Berthold.

N.B. Lors de la séance du Conseil de Ville du 28 juin 2021, douze membres du Conseil de Ville ont donné leur démission avec effet immédiat et un avec effet au 30 septembre 2021.

3 membres sont absents et excusés :

PDC : MM. Laurent Coste et Bastien Eschmann ; **RPJ** : M. Enzo Dell'Anna

3 membres suppléants sont présents :

PDC : Mme Souade Wehbé et M. Bernard Dreier ; **RPJ** : M. Thierry Choffat

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, Mme Suzanne Kohler, vice-maire, Mme Claire-Lise Coste ; MM. Karim Bortolussi, Pierre Sauvain et Valentin Zuber

3 membres sont absents et excusés : MM. Pascal Eschmann, Marc Tobler et Jean-Jacques Cléménçon

Est également présents :

M. Christian Vaquin, Chancelier

Présidence :

M. Clément Piquerez, Président

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire à la Chancellerie

2. Déclaration de groupe

M. le Président : Pour le PDC, M. Roland Piquerez.

M. Roland Piquerez : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La présente déclaration concerne la composition du Conseil de Ville suite à la démission des Conseillers de Ville pro-bernois.

Notre Conseil de Ville est composé de quarante-et-une personnes élues au système proportionnel, sur la base des listes établies par des partis ou mouvements.

Les nombreuses commissions municipales qui permettent de faire fonctionner notre système sont elles aussi composées de membres nommés sous l'étiquette de leur parti.

Selon nos informations, l'OACOT estime qu'il n'est pas possible de fonctionner avec un Conseil de Ville et des commissions amputées d'une partie de leurs membres. Dès lors il s'agit de compléter nos autorités. La presse a évoqué ce qui semble être la directive de l'OACOT, soit une élection libre. Quatre mille quatre cents élus potentiels !

Chacun se rend compte des difficultés liées à une telle élection. Comment communiquer aux électeurs les noms des personnes qui peuvent être élues ? Envoi à chacun de la liste complète des électeurs avec un numéro de référence ? Car il faut bien qu'on puisse distinguer les homonymes parfaits, et il y en a à Moutier.

A l'issue du scrutin, qui se ferait au système majoritaire, il faudrait ensuite contacter tous les élus pour qu'ils disent s'ils acceptent ou non leur élection. Et enfin compléter les commissions mais selon quel système ?

On se rend compte que cette façon de faire va déboucher sur d'importantes difficultés, et que tout cela risque de nous conduire à une échéance à fin 2022, date des nouvelles élections.

Face à cette situation, le PDC a une suggestion.

Nous proposons de tenir compte rétroactivement de la disparition des partis qui ne souhaitent plus être représentés. Concrètement, il faudrait que les résultats des élections qui se sont tenues à fin 2018 soient repris, et que les calculs d'attribution des sièges soient faits en ne tenant pas compte des voix attribuées aux partis qui se sont retirés de ce Conseil.

Ce seraient donc les candidats « viennent ensuite » des listes encore actives qui seraient désignés pour compléter l'effectif du Conseil de Ville. La répartition dans les commissions se ferait selon ce nouveau décompte.

Cette proposition a l'avantage de respecter la volonté des partis pro-bernois, qui ne veulent plus prendre part aux décisions communales, et d'éviter aussi un imbroglio politico-juridique dans lequel nous conduirait une élection libre.

Copie de la présente déclaration sera envoyée à l'OACOT qui pourra en étudier la faisabilité juridique. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Roland Piquerez. M. le Maire.

M. Marcel Winistoerfer : On ne peut rien faire avec cette déclaration.

M. le Président : Je vous donne la parole dans les divers je pense.

3. Procès-verbal N° 375 du 28 juin 2021

M. le Président : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021. Est-ce qu'il appelle des commentaires de votre part ? Si ce n'est pas le cas, veuillez l'accepter par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le procès-verbal N° 375 du 28 juin 2021 est accepté.

4. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2021)

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2021, comportant 12 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Marina Zuber, Présidente de la commission. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le service de l'Electricité pour sa précieuse collaboration dans la rédaction dudit rapport.

En effet, sans leurs multiples explications et précisions, la thématique nous serait encore très très floue. La Commission de gestion et de surveillance est très satisfaite de la manière dont elle gère le service et de sa vision à court, moyen et long terme. Elle recommande cependant, et insiste là-dessus, que la population soit informée de manière anticipée et transparente sur les changements à venir, à savoir ceux concernant les compteurs.

Nous restons à votre disposition si vous avez des questions. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Marina Zuber. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2021 ; Financement du service de l'Electricité de la Municipalité de Moutier) **est accepté**.

5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'une dépense unique de Fr. 340'000.—, répartie sur les années 2021 à 2024, visant à financer la charge salariale d'un poste de chargé-e de projet « transfert de Moutier dans le canton du Jura » en contrat de durée déterminée

Le 28 mars 2021, le corps électoral a voté en faveur d'un changement d'appartenance cantonale de la ville de Moutier, confirmant ainsi son choix effectué lors du scrutin du 18 juin 2017, annulé par la justice bernoise. Ce faisant, la population de Moutier a opté pour un transfert de Moutier à la République et Canton du Jura, suivant ainsi la recommandation des autorités municipales. Il est désormais du rôle de ces mêmes autorités de procéder à la mise en œuvre dudit transfert.

Le 29 juin 2021, le Conseil de Ville a adopté, par 27 voix contre 1, une résolution de l'Entente jurassienne demandant un transfert harmonieux de Moutier dans le canton du Jura dès le 1^{er} janvier 2024. Cette date a également été adoptée par le Parlement jurassien, par voie de motion, lors de sa séance du 30 juin 2021. Le Conseil municipal a d'ailleurs également fait sien ce calendrier, qu'il considère comme un objectif prioritaire.

La situation vécue par la ville de Moutier, entre deux cantons, risque de se détériorer si le transfert ne s'effectue pas rapidement. Dès lors, le Conseil municipal considère qu'il doit

mettre toute l'énergie et les ressources nécessaires pour faire accélérer le processus et permettre à la population prévôtoise de vivre dans son nouveau cadre communal dès l'année 2024.

Pour ce faire, de nombreux travaux devront être exécutés. Au niveau communal, il s'agira de faire modifier les bases légales en conséquence, d'adopter les procédures jurassiennes, de transformer en conséquence l'administration communale et de collaborer avec les deux cantons pour une arrivée rapide et harmonieuse de Moutier dans la République et Canton du Jura.

A l'heure actuelle, les ressources nécessaires pour procéder à ces travaux ne sont pas disponibles au sein de l'administration communale. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a mis au concours un poste de chargé-e de projet, qui aura pour tâche de mener à bien, au niveau administratif, ce processus.

Conformément aux bases légales en vigueur, le Conseil municipal sollicite ainsi le Conseil de Ville et l'invite à voter une dépense unique de Fr. 340'000.—, couvrant les années 2021 (1^{er} novembre au 31 décembre) à 2024, afin de permettre d'engager la personne adéquate. Le poste ayant été colloqué en classe 15, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à libérer un crédit équivalent au maximum de la classe (annuité 25 et ajustements sociaux, pour un 80%), charges patronales comprises, afin de pouvoir disposer d'un-e chargé-e de projet immédiatement et jusqu'au terme du transfert, soit idéalement en fin d'année 2024. Le contrat serait donc passé sous forme de CDD jusqu'au 31 décembre 2024. Le salaire, en fonction du profil retenu, sera adapté conformément aux dispositions réglementairement en vigueur. La somme libérée par le Conseil de Ville correspond ainsi au maximum possible.

Sur la base des éléments précités, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville de voter **la dépense unique de Fr. 340'000.—.**

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville.

Le 28 mars dernier, notre ville entrait dans l'Histoire. Celle avec un grand H.

Dans un scrutin surveillé comme jamais par trois autorités politiques, en pleine pandémie de COVID-19 qui plus est, le corps électoral de Moutier a réaffirmé son souhait de voir notre ville devenir jurassienne.

Ce rendez-vous avec l'Histoire – cette fois-ci parfaitement réussi et incontestable – engage Moutier vers un avenir que l'on souhaite radieux. Qu'il me soit encore permis de vous remercier toutes et tous de votre engagement sans faille, le législatif ayant maintes fois montré la voie à suivre à la population dans ce dossier, et ce depuis près de quarante ans.

Les festives – et quand bien même COVID-compatibles – réjouissances qui ont suivi le vote et que l'on n'oubliera pas de sitôt ont désormais laissé place au travail.

Nous sommes entrés depuis la reprise estivale dans la phase d'exécution du souhait de la population de Moutier. C'est pour le Conseil municipal, comme pour vous représentantes et représentants du peuple, un honneur que de pouvoir œuvrer à ce transfert, avec sérénité et enthousiasme.

Mesdames et Messieurs, vous avez récemment fait état de votre souhait de voir ce transfert être réalisé en 2024. A celles et ceux qui évoquent un calendrier trop serré, le Conseil municipal répond avec vigueur que tout est possible pour qui y croit. La situation actuelle de Moutier, à cheval entre deux cantons, n'est pas tenable. Cette phase de transition doit être courte, pour que l'entrée de Moutier dans le Jura soit elle réussie. Quand le Conseil municipal parle de réussite, il pense bien entendu à un avenir meilleur, à une commune rayonnante, à une population épanouie et réconciliée. Ce dernier point sera d'ailleurs un élément à tenir en compte, le Conseil municipal souhaitant impérativement faire monter dans le train du transfert les opposants du passé. Nous avons toutes et tous intérêt à ce que le projet fonctionne au mieux pour notre ville.

S'agissant de l'opérationnel, il a été rapidement mis en lumière que les ressources à disposition au sein de l'administration communale ne suffisaient pas. Comme les deux

cantons, qui ont récemment annoncé les engagements de messieurs Tanner, dans le Jura, et Annoni, à Berne, le Conseil municipal souhaite engager un ou une chargé-e de projet pour piloter ce transfert.

C'était déjà le souhait de l'exécutif en 2017, il le réitère aujourd'hui.

Le Conseil municipal est conscient qu'il s'agit d'un EPT supplémentaire, dans un contexte financier délicat. Il a ainsi limité le pourcentage du poste.

Mais cette personne doit commencer tout de suite, pour que les objectifs fixés par le Conseil de Ville soient tenus.

Vous avez sans doute vu par voie de presse que la procédure de recrutement avait débuté durant l'été. Elle arrive actuellement à bout touchant.

Mais pour faire les choses juste et se prémunir de tout problème qui viendrait enrayer le processus, le Conseil municipal a jugé opportun de soumettre la dépense unique de 340'000 francs au Conseil de Ville.

Cette dépense doit couvrir la charge salariale de la personne engagée, du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2024, toutes charges comprises.

Conscient aussi du temps que prennent les procédures, le Conseil municipal n'a toutefois pas perdu de temps. Il a en effet initié le travail au sein de son administration. Un groupe de pilotage a été formé. Des échanges bilatéraux ont lieu avec le canton du Jura. Et les services communaux ont commencé à mettre en œuvre les travaux liés au transfert.

L'engagement de la personne chargée de piloter le transfert permettra ensuite à la commune de trouver son rythme de croisière et de procéder à un transfert rapide, efficace et harmonieux.

Mesdames et Messieurs, à nous désormais de mettre en œuvre le souhait de la population de Moutier. Je vous remercie donc de voter l'arrêté et la dépense qui est liée.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, chers Collègues. Suite au vote du 28 mars dernier où le corps électoral de Moutier a confirmé son choix de changer d'appartenance cantonale, il convient maintenant d'organiser au mieux et le plus rapidement possible le transfert de Moutier dans le canton de Jura.

Le plus rapidement possible car la situation entre deux risque de nuire rapidement à la Ville de Moutier et le mieux possible car, comme troisième roue du char avec les cantons de Berne et du Jura, il faudra être attentifs à défendre les intérêts de la commune dans ce transfert que nous appelons de nos vœux et qui, comme en convient le Conseil municipal dans son rapport, doit être humble, si ce n'est l'objectif prioritaire des autorités communales.

Le canton de Berne et la République et Canton du Jura ont d'ores et déjà engagé une personne chargée d'organiser ce transfert. Il convient que la commune de Moutier ne soit pas à la traîne dans cette affaire. Il n'est pas trop tard mais il ne faut pas tarder.

Le PSA est d'avis que pour cela, l'engagement d'une personne compétente est nécessaire. Il est également d'avis que la dépense de Fr. 340'000.-, soit un peu plus de 3 ans prévus pour ce poste, n'est pas exagérée, ce n'est pas un luxe, c'est une somme correcte au vu des enjeux importants qui sont en jeu.

C'est pourquoi le parti socialiste autonome vous demande d'accepter la création de ce poste de chargé-e de projet du transfert de Moutier dans le canton du Jura et, partant, d'adopter tel quel l'arrêté qui nous est proposé. Merci.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. La discussion sur l'entrée en matière continue. Elle n'est plus demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE FINAL : (à main levée)

Par 27 voix contre 2, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu le scrutin populaire du 28 mars 2021 ;
- vu la résolution du Conseil de Ville du 29 juin 2021 ;
- vu l'article 47 lettre b du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances du 1^{er} septembre 2021 ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

a r r ê t e :**Article 1 :**

Un dépense unique hors budget d'un montant de maximum Fr. 340'000.— est votée. Elle est destinée à financer la charge salariale d'un-e chargé-e de projet, en classe 15, à 80%, du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2024. Son cahier des charges consistera à conduire les travaux menant au transfert de la commune de Moutier à la République et Canton du Jura.

Article 2 :

Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent arrêté.

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'arrêté N° 1112 du 28 juin 2021 concernant le choix d'une variante quant à l'aménagement d'une école ménagère

Le 28 juin 2021, le Conseil de Ville a voté un arrêté autorisant une dépense périodique de Fr. 85'000.—, charges comprises, destinée à la location de surfaces pour l'école ménagère au Passage de l'Ours 8.

L'arrêté a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier le 7 juillet 2021.

Le 4 août 2021, la Chancellerie municipale a attesté le dépôt d'une demande de référendum munie de 359 signatures (article 29 du Règlement d'organisation de la commune municipale).

Le 10 août 2021, le Conseil municipal a constaté que la demande de référendum a abouti, étant munie de 354 signatures valables.

Le 13 août 2021, le promoteur de l'objet pour lequel a opté le Conseil de Ville a indiqué qu'il retire son projet de mise à disposition des locaux sis au Passage de l'Ours 8.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal a proposé de faire inscrire à nouveau ce dossier à l'ordre du jour d'une séance du Conseil de Ville. Il appartient, en effet, à l'organe compétent ayant voté l'arrêté incriminé, de constater que la réalisation de l'objet retenu n'est plus possible, d'annuler le crédit voté et, le cas échéant, de mandater le Conseil municipal pour proposer une autre solution.

Le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à voter l'arrêté annexé.**

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville.

Je ne m'épancherai pas sur le contenu du rapport, qui semble exhaustif eu égard à ce qui a été communiqué par voie de presse et qui est parfaitement résumé dans l'arrêté qui vous est soumis ce soir.

Le projet qui avait la préférence du Conseil municipal est donc avorté. Le Conseil municipal regrette cet état de fait mais poursuivra ses réflexions, si vous acceptez l'arrêté comme proposé.

Il s'agira dès lors de recommencer les réflexions à zéro. Le Conseil municipal prend acte des raisons qui ont fait avorter ce projet, en premier lieu celles qui ont conduit des citoyennes et des citoyens à combattre le projet par voie de référendum.

Le Conseil municipal s'est récemment entretenu avec le porteur du référendum et a pu, au terme d'une intense discussion, entrevoir des pistes. Ces pistes seront étudiées, comme d'autres, puisqu'après l'échec du projet plusieurs personnes intéressées ont proposé des solutions au Conseil municipal.

Retour à la case départ donc, avec la nomination d'un groupe de travail pour étudier les différentes variantes possibles. Aucune n'est aujourd'hui écartée. Ce projet mérite une réflexion de fond et toutes les pistes possibles et imaginables seront analysées et décortiquées. D'aucuns parmi vous, qui ont fait état d'idées et de solutions durant les débats au Conseil de Ville ou durant ce qu'on pourra qualifier de pré-campagne référendaire, seront bien évidemment invités pour cette phase de discussion.

Néanmoins, l'urgence reste de mise, eu égard à la situation inadéquate de l'actuel bâtiment. Le Conseil municipal espère donc revenir rapidement avec une solution. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 3 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 4 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE FINAL : (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'arrêté N° 1112 du 28 juin 2021 ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

arrête :

Article 1 :

Il est pris acte du retrait, par le promoteur, du projet de mise à disposition de locaux dans l'immeuble sis au Passage de l'Ours 8.

Article 2 :

Il est constaté que l'objet initialement prévu ne peut plus être réalisé.

Article 3 :

Partant, l'arrêté 1112 du 28 juin 2021 portant sur une dépense périodique de Fr. 85'000.—, charges comprises, est abrogé.

Article 4 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté et est mandaté pour reprendre l'examen de l'aménagement d'une école ménagère sur un autre site.

7. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée : « Quid des subventions cantonales au sport et à la culture jusqu'au transfert de Moutier ? » (N° 1732 – IN 486)

Le Conseil municipal partage l'avis de l'auteur de l'interpellation. En effet, au-delà des déclarations formulées lors de la campagne précédant la votation du 28 mars 2021, il s'agit de se montrer vigilant de manière à éviter que les acteurs culturels et sportifs ne soient lésés lors de l'examen des demandes de soutien financier.

Le Conseil municipal a sollicité la prise de position du Conseil du Jura bernois (CJB). La réponse de cette institution, qui se veut rassurante, figure en annexe.

Le Conseil municipal est à même de se déterminer de la façon suivante quant aux questions posées :

- La Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse considère que l'inquiétude exprimée dans l'interpellation est légitime. Afin de disposer d'une vue d'ensemble des demandes de soutien financier présentées au Conseil du Jura bernois, elle modifiera le questionnaire adressé aux requérants, leur demandant de préciser s'ils entendent demander une subvention au CJB et si la réponse a été positive ou négative.
- Comme moyens d'action, il est proposé une intervention auprès de l'Office de la culture du Canton de Berne ainsi que de demander au CJB de fournir les chiffres des soutiens accordés pour les années 2016 à 2020 concernant la ville de Moutier. S'agissant de la voie de recours en cas de réponse négative, le Conseil municipal précise qu'elle est ouverte aux requérants uniquement.

Mme Claire-Lise Coste, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée « Quid des subventions cantonales au sport et à la culture jusqu'au transfert de Moutier ».

Je souscris en tout point ces réponses. Afin d'amener quelques précisions sur le système de subventions du CJB, je souhaite aborder les points suivants :

Premièrement, le règlement d'octroi des subventions est accessible sur le site du CJB. Les critères y sont entièrement détaillés.

Deuxièmement, toute demande de subvention au CJB est faite aussi à la commune pour respecter le principe de subsidiarité. C'est-à-dire que si la commune ne subventionne pas, le CJB non plus.

Troisièmement, nous sommes régulièrement tenus au courant des subventions octroyées par le CJB, mais par contre nous ne savons pas celles qui sont refusées, raison pour laquelle nous avons, suite à l'interpellation, immédiatement mis un rajout à nos documents pour savoir si les gens demandaient ou non une subvention, afin de connaître aussi celles qui ne reçoivent pas de subvention.

Quatrièmement, les institutions d'intérêt régional, le Musée du Tour automatique, le Centre culturel et notre bibliothèque, sont sous contrat jusqu'en 2023 et puis les contrats suivants 24 à 27, sont en préparation et nous aurons un ajout pour que ces contrats soient stoppés au moment du transfert, de façon à pouvoir garantir une continuité au niveau de la subvention de ces institutions.

Ensuite, j'ai un contact régulier avec la déléguée francophone du canton et je suis aussi au comité du syndicat des communes, ce qui me permet personnellement d'avoir une forme de garde-fou. Ceci dit, je pense qu'il est important effectivement de rester vigilant et si vous entendez des choses qui ne correspondent pas au souhait des personnes de la culture ou du sport, il faut qu'ils prennent rapidement contact avec moi-même, de façon à voir où est le problème. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Mme Claire-Lise Coste. M. Julien Berthold, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Julien Berthold se déclare satisfait de la réponse donnée.

8. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

M. le Président : Monsieur le maire, Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si je me permets de réagir à la déclaration faite en début de séance, ce n'est en aucun cas pour la commenter. Elle sera reprise par le Conseil municipal et les propositions émises seront analysées comme elles le méritent.

Ma prise de parole se veut simplement explicative et elle vous permettra peut-être d'un peu mieux saisir les enjeux. Mon propos se base sur les orientations données par l'OACOT la semaine écoulée.

Donc nous avons présenté le cas qui nous occupe auprès de l'Organisation des affaires communales en insistant sur ce qui nous paraissait le plus aisé, c'est-à-dire de continuer jusqu'à la fin de la législature avec la situation de ce soir, soit un Conseil de Ville de 29 membres, puis 28 dès le mois prochain.

Les solutions initiales de recourir aux viennent-ensuite et liste des partis concernés par les démissions, puis les appels aux signataires de celles-ci n'ayant pas abouti, il fallait chercher d'autre pistes.

L'OACOT a répondu à nos sollicitations de la façon suivante : Elle a en premier lieu différencié le traitement des cas selon qu'il s'agisse de retrait du Conseil de Ville ou de ceux des commissions. C'est là qu'il y a une petite différence avec ce que M. Piquerez vous a lu tout à l'heure.

Pour faire court, le Conseil de Ville ne peut fonctionner qu'au plus durant six mois avec un effectif réduit. Des élections devraient donc être organisées encore cette année et elles se devraient d'être libres selon la lecture de l'OACOT.

Quant aux commissions, elles peuvent continuer à se réunir, à siéger, malgré les démissions. Mais il faudra évidemment veiller à ce que les quotas soient atteints lors des prises de décisions. C'est ça la petite différence qu'il y avait.

Voilà pour le fond, et très résumées les indications transmises par l'OACOT. Nous pourrions décider de ne pas les suivre scrupuleusement, mais nous devrions alors très certainement compter avec l'un ou l'autre recours.

Le Conseil municipal réfléchit encore à la meilleure voie tracée. Ainsi il est dans l'attente d'un second avis de droit. Il est conscient que l'organisation d'élections libres pour une agglomération de plus de 4'400 ayants droit, si elle n'est pas compliquée en soi, de fait il s'agit simplement de prendre une feuille avec 13 lignes. Par contre, pour le dépouillement, ce serait évidemment une autre affaire. La déclaration lue précédemment vous en livre déjà un très bon aperçu. Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer.

9. Communications

Interventions parlementaires déposées

- No 1734 – IN 488, Interpellation urgente de Moutier à Venir relative au futur hôpital régional du Jura
- No 1735 – IN 489, Interpellation du PCSI relative aux données communales et cybersécurité

10. Questions orales

M. le Président : Deux personnes se sont inscrites. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Bien le bonsoir. Dernièrement, dans les médias de notre région, nous avons pris connaissance d'une information concernant l'écolage des enfants au sein de la Couronne prévôtise. En effet, le Conseil intercommunal de Grand Val planche sur un projet d'une nouvelle école secondaire dans le Cornet. Le PSA pense au futur des enfants externes, que ce soit pour le Cornet, Perrefitte et Roches, dans les écoles prévôtises.

De ce fait, le PSA pose les questions suivantes :

Quelle est la position du Conseil municipal à ce sujet ?

La commune de Moutier a-t-elle été consultée ?

Selon la décision du syndicat scolaire du Grand Val de créer une école secondaire, la commune de Moutier serait-elle prête à poursuivre sa collaboration ?

Merci par avance de votre réponse.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Pour le Conseil municipal M. Pierre Sauvain.

M. Pierre Sauvain : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie M. Robbiani pour sa question. Permettez-moi peut-être en préambule de préciser qu'il y a aujourd'hui une cinquantaine d'élèves des communes voisines scolarisés à Moutier. Une bonne partie à l'école secondaire, ce qui représente environ 15 à 20% des effectifs, plutôt 15% et une autre partie à l'école primaire puisque là il s'agit simplement des écoliers de Roches.

Cette collaboration fonctionne bien tant au niveau pédagogique qu'au niveau des relations de communes. Maintenant pour répondre à M. Robbiani, alors non, le Conseil municipal, ni la Commission scolaire, n'ont été approchés par le Syndicat scolaire du Grand Val ou par le canton pour envisager ensemble des solutions pour les élèves du Cornet.

Nous avons appris tout comme vous, par la presse, que d'autres solutions qu'une collaboration avec les écoles de Moutier étaient envisagées, nous avons d'ailleurs été surpris parce que finalement une solution toute trouvée existe. Les cantons de Berne et du Jura la pratiquent déjà à Bellelay. En effet, vous le savez, les élèves de la Courtine, donc du canton du Jura, fréquentent l'école secondaire de Bellelay, donc dans le canton de Berne je crois savoir aussi que cette scolarisation par-dessus la frontière donne entière satisfaction aux élèves mais également aux communes, qui trouvent des intérêts pédagogiques mais aussi financiers. Pourquoi dès lors ne pas la pratiquer en Prévôté ? Sur cette base donc, évidemment que les écoles de Moutier sont prêtes à continuer à accueillir les enfants de nos voisins. La Commission scolaire y voit un intérêt pédagogique pour les élèves et d'autres intérêts en tout cas géographiques pour les parents d'élèves.

Quant au Conseil municipal, il part du principe, qui je crois était énoncé à l'époque par M. Schnegg, qu'il n'y a aucune raison de détruire ce qui fonctionne, donc évidemment aussi favorable au maintien de cette offre, soit de permettre aux enfants des communes voisines de fréquenter les écoles de Moutier.

De façon plus générale, et toujours sur la base de ce même principe de ne pas remettre en question ce qui fonctionne, le Conseil municipal est d'avis que toutes les collaborations avec les communes avoisinantes, il y en a passablement, autres que les écoles, doivent être maintenues.

Maintenant M. Robbiani si d'aventure une école secondaire était ouverte dans le Cornet, alors ça signifierait qu'aucun accord ne serait conclu entre Moutier et ses voisins, en ce cas de figure je ne vois pas comment nous pourrions continuer à collaborer ou à apporter un

quelconque soutien depuis Moutier. Mais je termine par le principal, et je le répète très clairement, oui les écoles de Moutier seront toujours prêtes à accueillir les élèves des communes voisines, ça ne semble d'ailleurs pas très compliqué à mettre en place puisqu'il suffira de suivre les exemples existants. Nous allons en tout cas proposer cette option à nos voisins lors d'une rencontre, qui je crois est déjà agendée. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. M. Patrizio Robbiani êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Patrizio Robbiani se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : Pour la deuxième question orale, Mme Morgane Macabrey.

Mme Morgane Macabrey : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, chers collègues. Voici deux ans et demi plus ou moins qu'avec le PSA nous sommes venus déposer une motion pour « Moutier Ville sans mégots » et je dois vous dire qu'aujourd'hui je suis déçue. Cependant j'attends des nouvelles du Conseil municipal, parce que je n'ai vu aucune évolution par rapport à cette motion qui avait été déplacée en postulat à l'époque. C'est vrai que j'avais à l'époque décidé de faire une motion qui ne coûte pas cher à la ville vu le budget catastrophique de celle-ci, quelque chose de simple, et finalement il n'y a aucune évolution. Je me suis promenée dernièrement encore sur Delémont, qui par la suite avait repris notre motion, et en ont fait une autre sur Delémont. Et il y a déjà des cendriers visibles, à Porrentruy il y a déjà des pocket box avec la ville notée dessus et je trouve qu'il y a toujours autant de mégots sur nos routes, nos trottoirs et certainement dans la Birse. Donc j'attends des nouvelles, où ça en est ce « Moutier Ville sans mégots ». Merci.

M. le Président : Merci Mme Morgane Macabrey. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Madame la Conseillère de Ville, je vous remercie pour votre question. Je vais essayer d'y répondre le plus efficacement possible. Si je ne m'abuse, à l'époque de votre interpellation, il y avait plusieurs angles qui étaient abordés sur cette question des mégots, et le Conseil municipal avait intégré ces préoccupations au sein d'une réflexion plus générale menée par le groupe de travail « Incivilités » et qui devait étudier plusieurs pistes sur des axes assez généraux finalement pour améliorer la situation dans le cadre de la ville de Moutier.

Plusieurs des points qui figuraient dans votre interpellation de l'époque ont été retenus. Il s'agissait notamment d'une plus grande mise à disposition de cendriers en ville de Moutier. Les cendriers ont été commandés, on les attend depuis un petit moment, c'était la phase une de l'installation de ces cendriers, notamment dans et autour des places de jeux qui sera faite vraisemblablement dans les prochaines semaines, on attend le matériel. Ça va se poursuivre, c'est un programme de mise en œuvre que l'on tient.

Il y a un second aspect, c'était ce qui correspond davantage à la communication et puis aux campagnes de sensibilisation, et le Conseil municipal a aussi intégré ça et il y a deux commissions qui s'en sont chargées chacune de leur côté, c'est la Commission pour la promotion de la santé et ce fameux groupe de travail que j'ai mentionné tout à l'heure, qui est convoqué d'ailleurs au mois de novembre pour parler spécifiquement de ce point. Maintenant nous n'apprécions bien évidemment jamais quand on doit dire que ça va long parce qu'on peut toujours faire plus rapidement. Les personnes qui sont dans ce groupe de travail en question sont aussi les personnes qui sont en charge de la gestion de la pandémie de la commune de Moutier. On a dû prioriser évidemment une partie du travail parce qu'on n'a pas des ressources illimitées et, comme vous l'avez justement dit dans votre introduction, nous n'avons pas les ressources financières pour nous permettre d'engager des EPT même quand survient un événement extraordinaire comme une pandémie. Donc c'est vrai qu'il y a des priorités, des hiérarchisations qui ont dû être faites, et puis la gestion du COVID, notamment tout ce qui est lié au matériel, aux tests, aux dépistages, aux masques et tout ce que vous pouvez imaginer d'infrastructural, a été priorisée, mais on n'a pas oublié, c'est en cours, et l'idée est bien évidemment d'avoir quelque chose de clair, de propre en place d'ici la fin de la législature.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. Mme Morgane Macabrey êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse ?

Mme Morgane Macabrey : Merci beaucoup M. Zuber. Cependant, il faut toujours bien réfléchir aux modifications d'une motion en postulat. C'est vrai qu'avec la pandémie on a été surpris, mais c'est la même chose dans l'état actuel. C'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui passent après la pandémie, genre certaines maladies qui restent en demeure et voilà, il n'y pas de places. Il y a certaines choses qui ne sont pas bien gérées de part et d'autre, on a chacun notre avis là-dessus.

Je suis partiellement satisfaite de la réponse, j'aurais voulu que Moutier soit plus vite sans mégots, mais merci.

M. le Président : Merci Mme Morgane Macabrey.

11. Divers

M. le Président : Mme Morgane Macabrey.

Mme Morgane Macabrey : Le PSA tenait encore une fois à remercier le comité de la Braderie ainsi que tous les membres et acteurs qui ont travaillé dans les guinguettes pour servir et faire de Moutier une ville un peu spéciale et laboratoire. Ce fut très intéressant de retrouver la joie de vivre au sein de la Prévôté, du dynamisme au niveau des sociétés. Donc on tenait vraiment à remercier pour un challenge très particulier, il fallait oser, Moutier l'a refait. Je dirais que c'est un peu sa spécialité ces derniers temps, le rassemblement des gens, et on a tous profité de ce bon week-end, c'était sympa. On tenait à remercier.

Ensuite j'ai une annonce particulière à faire. Je tenais à remercier pour cette magnifique expérience à laquelle j'ai eu la chance de participer et de m'engager au Conseil de Ville. Malheureusement, par suite de changements dans ma vie professionnelle, j'ai dû me résoudre à mettre ma vie politique entre parenthèses. Je ne dis pas que je ne reviendrai pas pour une action politique. Je tenais chaleureusement à remercier tous les Prévôtois qui ont voté pour moi lors de l'élection passée et pour le PSA, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal, et de vous chers collègues du Conseil de Ville, et bien sûr de mes collègues du PSA, dont le partage et la richesse ont été très grands. Ce fut vraiment une sacrée expérience, merci. Je vous quitte au 30 septembre. Je préparerai une lettre de démission pour M. Vaquin ainsi que le Président. Merci.

--- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE ---

M. le Président : Merci Mme Morgane Macabrey. Merci pour votre engagement. La parole n'est plus demandée, je lève la séance et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 20 h 10

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

C. Piquerez

V. Simonin